18

1806

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE QUEBEC.

JOSEPH OCTAVE PLESSIS,

Par la miséricorde de Dieu, et la grace du St. Siège Apostolique, Evêque de Québec, &c. &c. Au Clergé des Districts de Québec *et de* Montréal, *Salut et Bénédiction en* N. S.

VOUS avez appris, NOS TRES CHERS FRERES, que le Monastère des Religieuses Ursulines des Trois Rivières avoit été consumé par le feu, le deux du courant, avec une telle rapidité qu'il étoit devenu presqu'impossible d'en sauver quoique ce fût, et que l'on doit regarder comme un trait de providence que toutes les Religieuses, ainsi que leurs malades et pensionnaires, ayent pu échapper à la voracité des flammes.

Quelles ont été vos premières réflexions, à la nouvelle de cet évènement? Sans doute, vous avez déploré la perte d'une maison aussi utile au Diocèse, et vous vous êtes justement attendris sur la situation pénible de vingt pauvres Religieuses demeurées sans vivres, sans vêtemens, sans azyle, sans ressource, à l'entrée d'une saison rude et dans un temps où la Province est dépourvue de numéraire, le commerce languissant et la charité réfroidie.

Nous avons fait ces réflexions comme vous, NOS TRES CHERS FRERES; mais bientôt elles ont fait place à de plus consolantes, lorsque nous avons été témoins de l'empressement de nos CHERES FILLES EN J. C. les Ursulines de Québec à donner azyle à leurs sœurs affligées; lorsque nous avons été informés de la sensibilité que leur avoient témoigné les Citoyens des Trois Rivières, lorsque seize d'entre elles rendues par nos ordres au Monastère de Québec, nous y ont édifiés par leur soumission à la volonté de Dieu dans un accident qui les a mises hors de chez elles, privées des douceurs de leur solitude et forcées de faire une navigation de trente lieues avec des incommodités considérables; lorsque nous nous sommes rappelé que la même maison ayant été incendiée en 1752, c'est-à-dire, à une époque où la Colonie avoit beaucoup moins de ressources, elle fut néanmoins rebâtie dans la même année par les contributions charitables du clergé et du peuple; enfin lorsque regardant autour de nous, nous avons encore apperçu beaucoup d'ames pieuses et libérales auxquelles il ne manque que des occasions de manifester leur bienfaisance et leur charité.

Ces considérations nous ont persuadé, NOS TRES CHERS FRERES, que la Providence nous feroit trouver des ressources pour rétablir une seconde fois le Monastere incendié. A cette fin, nous avons d'abord écrit aux Fidèles du District des Trois Rivières, comme plus immédiatement intéressés à la conservation d'une Communauté aussi avantageuse au soulagement de leurs malades et à l'instruction de leurs enfans. Mais indépendamment des services que les Ursulines des Trois-Rivières rendent depuis plus de

cent ans, en leur double qualité d'Hospitalières et d'Institutrices, ne suffit-il pas de les considérer sous le titre d'Epouses de J. C. et de Maison Régulière, pour désirer leur conservation ? Nous parlons ici à un Clergé convaincu, comme nous, qu'un monastère de plus ou de moins dans le Diocèse, n'est pas une chose indifférente à qui sait apprécier le mérite de ces pieux établissemens.

Nous nous adressons donc à vous, Ministres du Seigneur, dans la confiance que vous vous ferez un devoir de concourir avec nous au rétablissement de cette précieuse Maison ; que vous y emploierez vos soins, vos épargnes, votre crédit et votre influence. Accoûtumés à vous trouver à la tête de toutes les bonnes œuvres, vous saurez discerner les moyens les plus propres à faire réussir celle que nous vous proposons. Nous savons qu'il y a des paroisses affligées par plusieurs années de disette ; que d'autres sont engagées dans de grandes dépenses pour des constructions d'églises ; d'autres enfin épuisées par des procès ruineux. Voilà pourquoi nous n'adressons qu'au Clergé notre présente Lettre Pastorale, nous reposant sur la discrétion de chacun de Messrs. les Curés pour décider s'il est convenable ou non de la publier et de solliciter la charité de ses paroissiens en faveur de l'objet dont il s'agit ; vous recommendant à tous de transmettre, d'ici au mois de Février prochain, vos aumônes ainsi que celles dont vous serez dépositaires, à celui de nos Vicaires-Généraux dont la signature attestera la copie que vous recevrez des présentes.

Donné à Québec, sous notre Seing, le Sceau du Diocèse et le contre-Seing de notre Secrétiare, le 18 *Octobre,* 1806.

(L.+S.) ✠ J. O. Ev. de Québec.

Par Monseigneur,

J. B. Kelly, Diacre, Sec.

Bon pour Copie. Lahaille vic: gén